

TARIFS 2023

(applicables au 1^{er} janvier 2023)

Frais d'hébergement	61.50 €
Participation à la dépendance	6.32 € (du 01/01 au 28/02/2023)
Soit	67.82 € par jour à la charge du résident
	2 102.42 € pour 31 jours (janvier 2023)
	1 898.96 € pour 28 jours (février 2023)

Frais d'hébergement	61.50 €
Participation à la dépendance	5.59 € (à compter du 01/03/2023)
Soit	67.09 € par jour à la charge du résident
	2 012.70 € pour 30 jours
	2 079.79 € pour 31 jours

Quel que soit le degré de dépendance reconnu, une participation reste à la charge du résident.

Pour information, Tarifs 2023 de dépendance par G.I.R. (à compter du 01/03/2023)

G.I.R. 1 ET 2	20.78 €
G.I.R. 3 ET 4	13.19 €
G.I.R. 5 ET 6	5.59 €

Un dossier de demande de prise en charge de l'APA (Aide Personnalisée Autonomie) peut être déposé auprès de Département du dernier domicile du résident (détenu dans les 3 mois précédant l'admission en structure).

Le service administratif de l'établissement peut vous accompagner dans la gestion du dossier.

CAUTION d'1 mois à l'entrée en hébergement PERMANENT :

1 845.00 € (frais d'hébergement)